



**SAISON 2014-2015 PV N°5 Maurin, le 15 décembre 2014**

**Bureau du Comité Directeur**

<b>Présents</b>	<b>Excusé</b>
Baki Khaled	Molle Clément
Dathy Laurent	Dida Jean Marc
Dessaint Jean Jacques	
Etienne Patrick	
Ferrier Magali	
Pierron Lucie	
Salgues Zoulika	
Sudre Edouard (invité)	

**Ordre du jour :**

- Informations générales
- Compte rendu activités par Edouard Sudre
- Vie des commissions
- Réception par Présidente et Secrétaire Général des clubs en janvier au comité
- Questions diverses

**Courriers :**

DATE ARRIVEE	EMETTEUR	OBJET
17/11/2014	FFBB	OPEN France 3X3 APPEL A CANDIDATURE
17/11/2014	FFBB	INFORMATION DEFBB DEPBB 2015 2016
17/11/2014	FFBB	OFFRE FFBB STORE AUX DIRIGEANTS
17/11/2014	FFBB	COMPETENCES DES CD AU REGARD DES LICENCES
18/11/2014	FFBB	MESURES DE SIMPLIFICATIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE
20/11/2014	FFBB	NOTE SUR LE JEU BASKET QUIZZ
24/11/2014	FFBB	CALENDRIER ADMINISTRATIF 2014 2015
26/11/2014	FFBB	APPEL A CANDIDATURE AG FFBB 2016 2017
26/11/2014	FFBB	NOTE EAD 6 EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
26/11/2014	FFBB	NOTE EAD 8 EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
26/11/2014	FFBB	POLE FORMATION ENQUETE EMPLOI
26/11/2014	FFBB	AIDES FEDERALES
28/11/2014	FFBB	RELEVÉ DE DECISION DU BUREAU FEDERAL DU 21 NOV 2014
28/11/2014	FFBB	NOTE EAD 7 EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
28/11/2014	FFBB	FFBB INFOS 35
28/11/2014	FFBB	PV DU BF DU 21 NOV 2014
01/12/2014	CONSEIL GENERAL	PROGRAMME ACCES JEUNES AU SPORT 2015
01/12/2014	CD66	REMERCIEMENTS POUR LE SOUTIEN DES CLUBS DU 66
02/12/2014	FFBB	CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF
02/12/2014	FFBB	PRE COMMANDE DE MALETTE FORMATION ARBITRE CLUB
03/12/2014	FFBB	SUPPORTS PRESENTES LORS DES REUNIONS DE ZONES
03/12/2014	FFBB	SUPPORTS PRESENTES LORS DES REUNIONS DE ZONES
04/12/2014	FFBB	LABELS FEDERAUX 2014 2015
05/12/2014	FFBB	NOTE - PROCEDURE D'INSCRIPTION LABEL CLUB FORMATEUR
05/12/2014	FFBB	INFORMATION RELATIVES A LA BILLETTERIE EURO BASKET
05/12/2014	FFBB	CLOTURE DE VOTRE DEMANDE LABEL CLUB FORMATEUR
08/12/2014	FFBB	CAMPUS FFBB
08/12/2014	FFBB	INFORMATION POUR MUTATION EXCEPTIONNELLE DE ROBBY ALBICY

## Informations officielles et générales

- Magali Ferrier s'est déplacée sur Sète pour rencontrer la présidente d'Agde afin de l'aider à remplir le dossier de renouvellement du label fédéral école de basket.
- Demande de Sète sur l'utilisation des maillots de l'équipe séniors garçons avec des noms particuliers dans le dos lors de matchs officiels. Le bureau vote le refus d'utilisation de ces maillots dans les compétitions officielles.
- Charte des officiels : la CDO se charge de remplir le questionnaire de la fédération
- Rappel sur l'e-marque : en janvier 2015, plus aucune feuille de marque ne sera acceptée, l'utilisation de l'e-marque étant obligatoire. Il est rappelé que la version actuelle du logiciel n'est valable que jusqu'au 31 décembre 2014. Les clubs devront télécharger la nouvelle version sur le FBI
- Le Secrétaire Général a assisté à une réunion plénière organisée par le CDOS en partenariat avec la MAIF sur la responsabilité civile et pénale des dirigeants d'association et la responsabilité sur les transports de joueurs. Une mise à jour de ces informations sera faite prochainement sur le site du comité
- Possibilité de s'inscrire en candidat libre pour devenir arbitre : suivre une formation e-learning et examen en mai
- CDOS : formation le 09 janvier 2015 de 09h à 17 h à la maison départementale des sports Nelson Mandela : la fonction d'employeur et le management d'équipe au sein d'un club sportif
- L'Euro basket 2015 : la ligue n'a aucun billet à la vente, les billets sont à la vente sur le site internet de la fédération
- 4 462 licenciés au 15 décembre 2014 soit 385 licences de plus que l'an passé (+9.44%)
- 28 équipes se sont inscrites pour la 2<sup>ème</sup> phase de championnat
- Présence de Magali Ferrier au plateau mini poussins à St Jean de Védas le samedi 20 décembre 2014

## Compte rendu d'activités par Edouard SUDRE

- Retour sur les opens en début de saison
- La foire exposition de Montpellier : anticiper en mai pour s'inscrire pour des animations pendant la foire (babies)
- Forum mini basket 34 : prévoir dans le statut de l'entraîneur la présence obligatoire des animateurs initiateurs
- Formation de cadre initiateur animateur sur l'année : 15 stagiaires
- Intervention technique sur école d'arbitrage
- Mission d'aide au développement de club
- Rassemblements U11
- Basket et obésité : projet 2015
- Challenge benjamins 1<sup>er</sup> mars à Lunel
- Basket et Handicap : Lycée professionnel de Frontignan

- Open mini poussins le dimanche 05 avril
- Fête nationale du mini basket à Odysseum
- Trophée Baby : Le dimanche 07 juin (projet)
- Tournoi scolaire de Lattes le 19 juin

**Prochaine réunion du comité directeur le lundi 19 janvier 2015 à 19h00**

La Présidente  
Magali FERRIER

Le Secrétaire Général  
Patrick ETIENNE




**CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS 2014-2015**

DATE	OBJET
Lundi 19 janvier 2015	Comité Directeur
Lundi 16 février 2015	Bureau
Lundi 16 mars 2015	Comité Directeur
Lundi 20 avril 2015	Bureau
Lundi 18 mai 2015	Comité Directeur
Les 30 et 31 mai 2015	Finales coupe de l'Hérault
A définir	AG CD 34
A définir	AG LIGUE LR

## COMMISSION DISCIPLINE

**Dossier n°1 / 2014 - 2015:** Affaire Pierre Adrien Marchand  
Incidents survenus pendant la rencontre U11M N3 en Championnat départemental n°148  
opposant AS SERVIAN – ABSSL le 1<sup>ER</sup> Novembre 2014.

Vu le titre VI des Règlements généraux  
Après étude des pièces composant le dossier  
Après avoir entendu :

Pierre Adrien MARCHAND, entraîneur  
Quentin PROYE, arbitre  
Sarah DESSAINT, aide arbitre  
Thomas SIBUT, marqueur

Attendu que pendant la rencontre U11M N3 en Championnat départemental n°148 opposant AS SERVIAN – ABSSL le 1<sup>ER</sup> Novembre 2014, Pierre Adrien MARCHAND licence VT803428 entraîneur d'ABSSL aurait été sanctionné d'une faute technique pour avoir contesté à plusieurs reprises les décisions des arbitres.

Attendu qu'il se serait alors adressé à l'arbitre en ayant une attitude provocante.

Attendu qu'il lui aurait dit « de toute façon tout le monde te connaît, t'es un pourri ».

Attendu alors que Pierre Adrien MARCHAND a été sanctionné d'une faute disqualifiante avec rapport.

Attendu que Pierre Adrien MARCHAND est toutefois disciplinairement sanctionnable au regard des articles 609.1 – 609.3 et 609.5 des règlements généraux.

Attendu que Pierre Adrien MARCHAND reconnaît avoir perdu le contrôle de ses nerfs face à l'arbitre en précisant « suite à un enchaînement de situation où je me dois de garder ma lucidité ».

Attendu que la Commission de Discipline estime par ailleurs que l'attitude de Pierre Adrien MARCHAND est d'autant plus répréhensible qu'il s'en soit pris aux arbitres dont une mineure (arbitre en formation) sur une rencontre de jeunes.

Attendu que la Commission de Discipline remarque alors que le comportement de Pierre Adrien MARCHAND envers les arbitres, non contesté par l'intéressé, était inadapté. Sa qualité d'entraîneur et d'éducateur de jeune l'astreint à adopter une attitude exemplaire notamment envers les officiels, ce qui ne fut pas le cas en l'espèce.

Attendu que Pierre Adrien MARCHAND a été sanctionné de deux fautes techniques les 11 et 19 Octobre 2014.

Attendu par ailleurs qu'en l'espèce aucun lien de causalité ne saurait être établi entre la responsabilité es qualité du comportement de ses licenciés attribuée par l'article 611 des règlements généraux à Yannick HIVIN licence VT719404 Président du groupement sportif d'ABSSL et les incidents survenus en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2014.

Par ces motifs, la Commission de Discipline décide d'infliger à :

Pierre Adrien MARCHAND licence VT803428, entraîneur, une suspension de deux mois fermes et trois mois avec sursis.

La suspension ferme s'établira du 1 Novembre 2014 au vendredi 2 Janvier 2015 inclus.

La peine assortie de sursis sera automatiquement révoquée si dans un délai de trois ans, l'intéressé fait l'objet d'une nouvelle mesure disciplinaire. Toutefois, l'organisme nouvellement saisi pourra décider de ne pas révoquer ce sursis sur demande de la personne sanctionnée.

**Frais de procédure :**

Par ailleurs, le groupement sportif d'ABSSL devra s'acquitter du versement d'un montant **de 200 euros** au trésorier du Comité correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit jours à compter de l'expiration du délai d'appel. Somme à adresser au Trésorier du Comité.

**Voies de recours :**

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 624 des Règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement d'un montant de 310 Euros, prévu par les dispositions de l'article 636 des règlements généraux.

**Copies :**

Comité de l'Hérault  
Président de la Commission Sportive  
Trésorier du Comité

Le Président de la Commission de Discipline  
Roger CASERTA

### Composition de la CDO du 03/12/2014

Khaled BAKI, Brice GUILLAUME, Claude LAVERNE, Christophe RABINEAU, Yoan MAURICI, Salim ANOUN, Hassan KAHAIZOURI

#### Administration de la CDO

- Sylvie DUPREY est réintégrée dans la liste des arbitres départementaux à sa demande. Elle est convoquée au stage de mi-saison et pourra être désignée seulement après sa participation.
- Raphaël AYRAUD quitte la région, une lettre de sortie sera établie pour la CDO-31. Nous lui souhaitons bonne chance.
- Il faut rappeler aux arbitres qu'ils ont la responsabilité de contrôler **les feuilles de marque. Cette vérification concerne également la liste des officiels, en particulier les noms des arbitres. En effet, lorsque des remplacements d'arbitres sont faits tardivement, la rencontre téléchargée par les clubs ne comporte pas forcément les arbitres qui sont réellement présents. En aucun cas un arbitre ne doit signer sous un autre nom que le sien. Cette évidence sera rappeler aux arbitres lors du stage de mi-saison, tout manquement pourra être sanctionné par la CDO.**

#### Désignations

- Les dérogations d'horaire étant beaucoup trop tardives, jusqu'à la veille de la rencontre, il est demandé aux clubs de télécharger les matchs le matin de la rencontre afin que les arbitres téléchargés soient ceux qui sont réellement désignés. La CDO ne peut garantir la désignation d'arbitres sur une rencontre dont l'horaire ou la date auront été modifiés le jeudi qui précède le week-end du match concerné.
- Deux arbitres se sont déplacés sur une rencontre alors que la journée a été annulée pour cause d'intempéries. La CDO demande à ce que ces arbitres soient indemnisés de leur déplacement mais pas de l'indemnité de rencontre. Il s'agit de Diégo GAUVIN (33,12€) et de

Patrice MORISSEAU (26,64€).

- Bilan des désignations: 535 rencontres départementales ont été jouées sur lesquelles 162 arbitres régionaux ont été désignés (15%). Les arbitres classés D1 et D1.1 ont eu chacun 15 rencontres en moyenne, les D2 et D2.1 ont quant à eux 7 matchs en moyenne.

Péréquation: léger dépassement du quota en seniors garçons (48,56€ au lieu de 47,00€) et en seniors féminin (50,32€ au lieu de 47,00€). Pour toutes les autres catégories, les chiffres sont inférieurs à la limite.

### **Observations**

26 arbitres observés sur 80

#### **Formation des arbitres**

- 
- Le stage de mi-saison aura lieu le dimanche 4 janvier 2015 à Castelnau.
- Les contenus et le planning du stage sont construits en séance.
- 3 janvier 2015 : poursuite de la formation de perfectionnement (deuxième séance). Abdel Hamzaoui a été contacté pour participer à cette formation.

#### **Formation des OTM**

- Actuellement, 5 personnes se sont inscrites à la formation sur le site du CD 34.

#### **Écoles d'arbitrage**

- Une école d'arbitrage s'est déclarée tardivement à Saint André de Sangonis. Des arbitres très jeunes sont pressentis, certains d'entre eux ne réuniront peut-être pas les conditions d'âge (14 ans révolus au jour de l'examen) pour être présentés à l'examen.
- Actuellement 55 stagiaires sont recensés pour intégrer une école d'arbitrage.
- Pour être présentés à l'examen départemental, les arbitres doivent figurer sur la liste que transmettra la CDO à la CFO, afin que les formations d'e-learning leur soient ouvertes. Une demande



d'information sera envoyée à la CFO pour connaître les conditions requises pour les candidats libres.

- Les formateurs des écoles d'arbitrage seront réunis par Yoan pour harmoniser les formations et prendre connaissance des nouvelles modalités fédérales de la formation et de l'examen.
- Les plannings des écoles seront mis en ligne sur le site du CD34.

Les stagiaires des écoles d'arbitrage seront invités (sans obligation) à arbitrer lors des tournois de jeunes dans les clubs qui l'auront sollicité; soit actuellement le 18/01/2015 à Mosson et le 01/05/2015 à Béziers.

Le Président de la CDO 34

Mr BAKI Khaled

**COMMISSION SPORTIVE**  
**Rapport n° 2 -2014 / 2015**  
**Période du 01/11/2014 au**  
**14/12/2014**

**CATEGORIE SENIORS MASCULINS**  
**DM1 – DM2 – DM3**

**Contestations des décisions prises dans le rapport n°1**

**Dossier SM n°1-2-3-4-5** : *DM1 A dans « dossiers listes des brûlés non transmises dans les délais ».*

*Le club du Crès Basket 1 conteste les sanctions prises sur le retard de la liste des brûlés qui aurait été transmise dans les temps mais qu'il s'agit d'un souci de mail et du site du comité.*

**Décision de la CS :**

*- Après délibération la CS, maintien les décisions prises contre le club du Crès Basket.*

**Dossier SM n°6** : *DM1 A dans « dossiers listes des brûlés non transmises dans les délais ».*

*Le club de Castelnau Basket sollicite l'indulgence expliquant que la liste n'a pas été envoyée dans les temps mais avant le premier match de championnat.*

**Décision de la CS :**

*- Après délibération de la CS, maintien de la pénalité contre le club de Castelnau Basket.*

**Dossier SM n°7** : *DM1 A dans « dossiers joueurs ayant une mauvaise licence ».*

*Le club de Agde Basket conteste la pénalité infligée aux joueurs BANCAREL L. licence DC au titre qu'il s'agit du père et que c'est le fils qui joue.*

**Décision de la CS :**

*- Après délibération, la CS décide d'annuler la pénalité.*

*- Toutefois le club d'Agde Basket 2 reçoit un rappel à l'ordre car l'entraîneur est responsable au même titre que les arbitres des informations écrites sur l'e-marque.*

**Dossier SM n°4** : *DM3 A dans « dossiers joueurs ayant une mauvaise licence ».*

*- Le club de l'AS Cheminots Béziers conteste le rappel à l'ordre invoquant l'e-marque.*

**Décision de la CS :**

*- Après délibération de la CS, le maintien du rappel à l'ordre n'est pas maintenu.*



## Sanctions à postériori du rapport n°1.

### Présence d'un joueur non qualifié sur la liste des brûlés.

#### Dossier n°1 : DM1 A / Rencontre n°28 / Date 05/10/2014 : Saint André Basket Cœur D'Hérault 1 / Montpellier Université Club 1

- Le joueur VAUZOU C. (VT822040.) figure sur la liste des brûlés de Saint André Basket Cœur d'Hérault 1.

- Le club de Saint André Basket Cœur d'Hérault a perdu la rencontre 66 à 78.

#### Dossier n°2 : DM1 A / Rencontre n°20 / Date 07/10/2014 : Saint André Basket Cœur D'Hérault 1 / Clapiers Basket Ball

- Le joueur VAUZOU C. (VT822040) figure sur la liste des brûlés de Saint André Basket Cœur d'Hérault 1

- Le club de Saint André Basket Cœur d'Hérault a gagné la rencontre 61 à 55.

#### Après recherche de la CS pour le dossier n°1 et n°2 :

- Le joueur VAUZOU C. (VT822040) figure sur la liste des brûlés de Saint André Basket Cœur d'Hérault 1, liste qui a été modifiée à la demande du club qu'au 17/10/2014.

- Le joueur VAUZOU C. (VT822040) n'est pas licencié au sein du CD34. Un joueur doit être licencié et qualifié pour se trouver sur une liste de brûlé.

#### Décision de la CS pour le dossier n°1 et n°2 :

- L'équipe de **Saint André Basket Cœur d'Hérault 1** se verra octroyer les pénalités suivantes :

- o Pénalité sportive : rencontre n°28 et n°20 perdu par pénalité.
- o Pénalité financière : **100€** soit 50€ par matchs.



### Absence de responsable d'organisation.

Dossier	Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle	Pénalité financière
DM3 A Date du 07/12/14	Picpoul de Pinet	1	50 €

#### Après recherche de la CS pour le dossier n°1 :

- Le joueur Bastoul L. VT930122 a tenu le rôle de responsable de l'organisation.

- Après recherche le dit joueur est licencié au club Basket Ball Lunel Viel.

- Pour être responsable de l'organisation, il faut être licencié du club recevant.

#### Décision de la CS pour le dossier n°1 :

- Pénalité de 50€ pour le club de Picpoul de Pinet.



**NON PRESENTATION DE LA LICENCE**

<b>Référence match</b>	<b>Club</b>	<b>Nbr</b>	<b>Joueur</b>	<b>Date de Qualification</b>	<b>Pénalité financière</b>
DM3 A n°56 Date 28/10/14	Agde Basket 3	2	JOUVE E. VT720614	21/10/2014	15€
			DESBORDES Q. VT966032	08/10/2014	15€
DM1 n°044 Date 02/11/2014	Croix D'Argent Basket Montpellier (1334045)	1 1	BENTIVEGNA P. VT805808	21/09/2014	15€
DM3 A n°72 Date 08/11/14	ABSSL	1	QUASEVI F. VT786192	24/10/2014	15€
DM2 A n°40 Date 09/11/14	BC Florensac	2	NOBLET A. VT886520	06/11/2014	15€
			FAIVRE D. VT712083	03/11/2014	15€
DM3 A n°71 Date 09/11/14	Le Crès Basket	1	JOYES A. VT890269	09/10/2014	15€
DM1 n°0056 Date 09/11/2014	Montpellier Université Club 1 (1334072)	1	HCINI RUCHDI M. JE930949	10/10/2014	15€
DM2 B n°98 Date 14/11/14	Basket Lunel Viel	5	BASTOUL L. VT930122	07/10/2014	15€
			PICARD R. VT947454	01/10/2014	15€
			DATHY L. VT660606	30/09/2014	15€
			JOUENNE S. VT560134	30/09/2014	15€
			GESBERT C. VT573139	30/09/2014	15€
DM2 B n°100 Date 16/11/14	Pérols	1	TRENEL A. VT946131	08/09/2014	15€
DM1 n°64 Date 23/11/14	Croix D'Argent Basket Montpellier (1334045)	1	MEBKHOUT M. VT881760	21/11/2014	15€
DM1 n°87 Date 12/12/14	BC Fabrègues 2	1	LEROY G. VT801788	06/09/2014	15€
DM1 n°91 Date 14/12/2014	Croix D'Argent Basket Montpellier (1334045)	5	MEBKHOUT M. VT881760	21/11/2014	15€
			LERMINE S. VT840783	08/09/2014	15€
			GRAU	27/08/2014	15€
			EVITA O. VT770720	08/09/2014	15€
			ADJADJ N. VT772822	08/09/2014	15€



## **DOSSIERS JOUEURS BRULES**

### **Dossier n° 3 : DM1 A / Rencontre n° 81 / Date 07/12/2014 : Frontignan la Peyrade 3 / Agde Basket 2**

- Le joueur GENIEZ F. (VT920081) de Frontignan La Peyrade 3 figure sur la liste des brûlés de la RM2.
- L'équipe de Frontignan La Peyrade 3 a perdu la rencontre 79 à 82.

### **Dossier n°4 : DM1 A / Rencontre n°88 / Date 14/12/2014 : AS Saint Gilloise BasketBall / Frontignan la Peyrade 3**

- Le joueur GENIEZ F. (VT820081) de Frontignan La Peyrade 3 figure sur la liste des brûlés de la RM2.

### **Après recherche de la CS pour le dossier n°3 et n°4 :**

- Il s'avère que le joueur GENIEZ F. (VT920081) du club de Frontignan La Peyrade 3 est bien brûlé en RM2.

### **Décision de la CS pour le dossier n°3 et n°4 :**

- L'équipe de **Frontignan La Peyrade 3** se verra octroyer les pénalités suivantes :
  - o Pénalité sportive : rencontre n°81 et n°88 perdu par pénalité.
  - o Pénalité financière : 100€ soit 50€ par matchs.

### **Dossier n°5 : DM1 A / Rencontre n°87 / Date 12/12/2014 : Agde Basket 2 / Basket Club Fabrègues 2**

- Le joueur JAVOY B. (VT830441) de Basket Club Fabrègues 2 figure sur la liste des brûlés de la RM3.

### **Après recherche de la CS pour le dossier n°5 :**

- Il s'avère que le joueur JAVOY B. (VT830441) de Basket Club Fabrègues 2 est bien brûlé en RM2.

### **Décision de la CS pour le dossier n°5 :**

- L'équipe de **Basket Club Fabrègues 2** se verra octroyer les pénalités suivantes :
  - o Pénalité sportive : rencontre n°87 perdu par pénalité.
  - o Pénalité financière : 50€

### **Dossier n°6 : DM3 A / Rencontre n°72 / Date 08/11/2014 : Association Basket Sauvian Sérignan 2 / BC Montady**

- Le joueur LABADIE V. (VT912974) est brûlé en RM3.
- Le club de Association Basket Sauvian Sérignan a gagné la rencontre 63 à 43.

### **Dossier n°7 : DM3 A / Rencontre n°74 / Date 16/11/2014 : FO Piscénois 2 / Association Basket Sauvian Sérignan 2**

- Le joueur LABADIE V. (VT912974) est brûlé en RM3.

### **Après recherche de la CS pour le dossier n°6 et n°7 :**

- Il s'avère que le joueur LABADIE V. (VT912974) de Association Basket Sauvian Sérignan 2 est

brûlé en RM 3.

- Le dit joueur a fait l'objet d'une modification de la part de la CS de la LR13 le 03/11/2014 et son club a fait part d'un nouveau changement le 17/11/2014.

**Décision de la CS pour le dossier n°6 et n°7 :**

- L'équipe de **Association Basket Sauvian Sérignan** se verra octroyer les pénalités suivantes :
  - o Pénalité sportive : rencontres n°72 et 74 perdu par pénalité.
  - o Pénalité financière : **100€**



**DOSSIERS JOUEURS NON QUALIFIES ou MAUVAISES IDENTITES ou IGNORANT L'IDENTITE**

**Dossier SM n°8 : DM1 A / Rencontre n°0091 / Date du 14/12/14 : Montpellier Université Club 1 / Croix d'Argent Basket 2**

- Toutes les licences de la Croix d'Argent Basket 2 ont été saisies sans les initiales.
- Il est impossible de savoir qui est qui notamment sur le joueur n°11 : « GRAU ».
- L'équipe de la Croix d'Argent Basket 2 a perdu le match 79 à 48.

**Après recherche de la CS pour le dossier n°8 :**

- Il existe plusieurs licenciés au nom de Grau au sein de la Croix d'Argent Basket.
- Sans initiale, il est impossible de savoir qui a pris part au match entre « Grau Bruno, Grau Bastien et Grau Benjamin ».

**Décision de la CS pour le dossier n°8 :**

- L'équipe de **La Croix d'Argent Basket 3** se verra octroyer les pénalités suivantes :
  - o Pénalité sportive : match perdu par pénalité.
  - o Pénalité financière : **50€**.



**DOSSIERS JOUEURS AYANT UNE MAUVAISE LICENCE**

**Dossier SM n°9 : DM2 A / Rencontre n°0042 / Date du 16/11/14 : BC Fabrègues 2 / AS Cheminots Béziers 2**

- Le joueur TARDY P. (VT900882) a une licence de type JL.
- L'équipe de BC Fabrègues 2 a perdu la rencontre 64 à 96.

**Dossier SM n°10 : DM2 A / Rencontre n°0048 / Date du 23/11/14 : ASPTT Montpellier / BC Fabrègues 2**

- Le joueur TARDY P. (VT900882) a une licence de type JL.
- Le joueur MARLOT N. (VT689133) a une licence de type JL.
- L'équipe de BC Fabrègues 2 a perdu la rencontre 54 à 52.

**Après recherche de la CS pour le dossier n°9 et n°10:**

- Le joueur TARDY P. (VT900882) possède effectivement une licence JL et sa licence a été modifiée par le comité en date du 12/12/2014.
- Le joueur MARLOT N. a une licence de type JL.

**Décision de la CS pour les dossiers n°9 et n°10 :**

- L'équipe **BC Fabrègues 2** se verra octroyer les pénalités suivantes :
  - o Pénalité sportive : matchs perdus par pénalité.
  - o Pénalité financière : 100€.

**Dossier SM n°11 : DM3 A / Rencontre n°0073 / Date du 23/11/14 : Basket Pays de Lunel 3 / Picpoul de Pinet**

- Le joueur DIOT A. (VT912177) a une licence de type JL.
- Le club de BC Pays de Lunel a perdu la rencontre 57 à 63

**Après recherche de la CS pour le dossier n°11 :**

- Le joueur DIOT A. (VT912177) possède effectivement une licence JL.
- Sa licence a été modifiée par le comité en date du 12/12/2014.

**Décision de la CS pour les dossiers n°11 :**

- L'équipe **Basket Pays de Lunel 3** se verra octroyer les pénalités suivantes :
  - o Pénalité sportive : match perdu par pénalité.
  - o Pénalité financière : 50€.



**CHANGEMENT DEFINITIF LISTE DES BRULES**

Veillez trouver ci-joint la liste des brûlés des clubs après la phase aller. Celle-ci est définitive et ne pas être modifiée sauf avis de la CS et pièce justificative (ex : certificat médical, changement de domicile,...)

<b>AGDE BASKET CLUB 2 évoluant en DM1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
DELEYE M.	VT960200	PAS DE CHANGEMENT	
SOUQUE L.	VT931007		
CAGNA W.	VT540171		
ISERN J.	VT843047		
URBIN C.	VT831922		
CRETON R.	VT731588		
CHAIX JB.	VT614100		

<b>CASTELNAU BASKET 3 évoluant en DM1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
SAILLARD G.	VT781013	LEVESQUE M.	VT966488
MOURET V.	VT910185	RAMANANJOHANY P.	VT801118
GUILHEM L.	VT830613	PAS DE CHANGEMENT	
GRADONI A.	VT931278		
BISSON F.	VT775422		
DUBONNET S.	VT922366		
BENGHABRIT A.	VT870863		

<b>SAINT ANDRE BASKET CŒUR D'HERAULT évoluant en DM1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
LAVAGNA F.	JE712138	PAS DE CHANGEMENT	
YORIS PEGON J.	VT811048		
FESQUET A.	VT810316		
VIDAL C.	VT771884		
LOPEZ CUESTA I.	JE822018	GARCIA V.	VT873303
BOU S.	VT781008	SERRES C.	VT770620
VAUZOU C.	VT822040	DALIFARD S.	VT880224

<b>BC FABREGUES évoluant en DM1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
ARTIERES P.	VT840897	PAS DE CHANGEMENT	
COMTE J.	VT774065		
SEVESTRE N.	VT964552		
LEROY G.	VT801788		
SIOL C.	VT840645	MARRON G.	VT920160
BEZOMBES A.	VT770924	CARDENAS N.	VT930607
MOULIN J.	VT840571	RONCALLI R.	VT850202

<b>PEROLS BASKET 2 évoluant en DM1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
SAUVAGNAC N.	VT906153	PAS DE CHANGEMENT	
RUBIO X.	VT925997		
CLANET F.	VT880181		
LAURENTIN C.	VT952171		
SERRES W.	VT805734		
MOURIE A.	VT660502		
FREMIOT Q.	VT911181	BRAGA J.	VT840305

<b>MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB évoluant en DM1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
HUGUES N.	VT922272	PAS DE CHANGEMENT	
VALETTE F.	VT870162		
DEGUETTE F.	VT754497		
HCINI RUDCHI M.	JE930949	BURKE J.	VT883583
VAZ A.	VT810451	IBRAHIM Z.	RH890478
NEDELEC Y.	VT825251	LOUERAT J.	VT860660
CARAMLA J.M.	VT882907	MOULONGUET S.	VT869521



<b>LE CRES BASKET 1 évoluant en DM1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
LOYER D.	VT821019	PAS DE CHANGEMENT	
POGENBERG F.	VT806019		
POTDEVIN A.	VT761784		
DELACROIX M.	VT853503		
DOUTIMAMA S.	JE833159		
LAZARO J.L.	VT760404	BECH M.	VT830769
POIROT J.	VT782703	ALLERON	VT780464

<b>AS CHEMINOTS BEZIERS évoluant en DM2</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
M'ZE A.	VT916040	PAS DE CHANGMENT	
NURDIN F.	VT925968		
BLACHERE O.	VT947373		
ORO P.	RH827488		
MOURLEAU J.	VT820565		
CHELLAH A.	VT913107	MEHLINGER A	VT962384
AZEMA N.	VT955831	LE PETIT D.	VT858356

<b>BASKET PAYS DE LUNEL évoluant en DM2</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
RAY R.	VT860471	PAS DE CHANGEMENT	
BEAUNE D.	VT902962		
LOUDIN C.	VT806023		
CAIZERGUES G.	VT890378		
BOULET D.	VT960160		
BA A.	RH786196	FERREIRA A.	BC984406
GUERY J.	VT942035	BOUISSON T.	BC970121

<b>SC SETE évoluant en DM2</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
HEDDOUCHE T.	OE791028	PAS DE CHANGEMENT	
BELLUIRE J.	VT732673		
REGA K.	VT921163		
CORREA N.	VT813912		
MATHIEU P.	VT910365		
MARTY P.	VT952139		
GAYET T.	VT870259	MESSAOUDENE R.	VT880818

<b>LE CRES BASKET 2 évoluant en DM2</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
SERRA D.	VT761806	PAS DE CHANGEMENT	
DUBRAY C.	VT843462		
MAUZOLE	VT799543		
NOTTA A.	VT853521		
NAVARRO P.	VT840576	BOFFA K.	VT950133
RONGIER P.	VT730639	LEROY O.	VT740736
NOGUIER C.	VT720511	PAPION G.	VT870392

<b>CASTELNAU BASKET 5 évoluant en DM2</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
PROMONET A.	VT882502	PAS DE CHANGEMENT	
DELAMARRE A.	VT891785		
CABALLERO	VT680543		
LAURENTIN J.	VT910500		
GUICHARD A.	VT922674	DULHEUR J.	VT786382
LEVESQUE M.	VT966488	CHAILLY R.	VT870279
CARLETTO M.	VT863831	BARRY HARIVÉLO L.	VT843475

## **CATEGORIE U 17 M** **NIVEAU 1 2 et 3**

### **DOSSIERS**

**Dossier N°4 : U17DM – R0387 du 02/11/2014 – SJVBA – PEROLS**

Absence de responsable de salle lors de la rencontre

Décision de la CS : pénalité financière de 50 € pour le club SJVBA.

**Dossier N°5 : U17DM – R0389 du 09/11/2014 – CAB BEDARIEUX – SJVBA**

Absence de responsable de salle lors de la rencontre.

Décision de la CS : pénalité financière de 50 € pour le club de CAB BEDARIEUX

**Dossier N°6 : U17DM N3 – Forfait général du club de BASKET CLUB 40.**

Décision de la CS : pénalité financière de 150 €

### **Feuilles de matchs joués non transmises**

R16 du 23/11/2014 – U17DMN3 – CASTELNAU vs SETE – score site 71-57. 15€

R402 du 07/12/2014- U17DMN2 – PEROLS vs SJVBA – score site 27-57. 15€

◆

## CATEGORIE U 15 M NIVEAU 1 2 et 3

**Dossier U15M01** : U15M N1 382 du 15/11/14, A. B. SAUVIAN / FO PISCENOIS,  
Le joueur SAGNES Gregory licence BC010181 du club de BEZIERS a joué la rencontre avec l'équipe de SAUVIAN.

Décision de la CS : Rencontre perdue par Pénalité pour A. B. SAUVIAN, zéro point au classement et pénalité financière de 50 € pour le club de SAUVIAN.

### Feuille de matchs joués non transmises

N° de la rencontre et date	Club concerné	Pénalité financière
U15M N1 355 du 22/11/14	CASTELNAU	15 €
U15M N1 363 du 06/12/14	CASTELNAU	15 €
U15M N1 393 du 06 /12/14	MONTADY	15 €
U15M N2 374 du 22/11/14	PEROLS 2	15 €
U15M N2 387 du 06/12/14	ASPTT MONTPELLIER	15 €

◆

### Non présentation de licence

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
U15M N1 378	MONTADY	1	ENT. ADJ	10 €

## **CATEGORIE U 13 M**

### **NIVEAU 1 2 et 3**

#### **Absence de responsable d'organisation.**

<b>Dossier</b>	<b>Groupement sportifs</b>	<b>Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle</b>	<b>Pénalité financière</b>
U13M N2 PA 15/11/14	CAB	1	50 €

#### **NON PRESENTATION DE LA LICENCE**

<b>Référence match</b>	<b>Club</b>	<b>Nbr</b>	<b>Joueur</b>	<b>Date de Qualification</b>	<b>Pénalité financière</b>
U13M N3 N°251 15/11/14	ARM GBC	1	IHATHOTANE S. BC033443	11/10/2014	10€
U13M N2 N°215 22/11/14	Croix D'Argent Basket Montpellier (1334045)	1	PARRAUD L. BC023495	13/09/2014	10€
U13M N2 N°217 22/11/14	Agde Basket	1	SEYDI K. ON752445	10/09/2014	10€
U13M N2 N°224 13/12/14	Montpellier Mosson	1	BAKI K. BC680283	29/08/2014	10€

## FEUILLES MANQUANTES

- 
- Match N°244 U13M N3 SJVBA contre SC Sète. Pas de feuille emarque, club gagnant SJVBA.  
SJVBA perd le match par pénalité, 0 point au classement et une pénalité financière de 50€
- 
- Match N°263 U13M N3 PB en date du 13/12/2014 ARM GBC contre Pérols.  
ARM GBC avait gagné le match mais le perd par pénalité. : 0 point au classement et une pénalité financière de 50€.

## CHANGEMENT DEFINITIF LISTE DES BRULES

<b>CAB U13M N1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
DIEUDONNE S	BC 030060	AUSSEIL L	BC 031585
BOUTELOUP T.	BC026195	idem	
MICHEL A.	BC027486	MONTANT M.	BC036250
MERCIER N.	BC026500	Idem	
TICHIT M.	BC026439	Idem	
CHEKKAR S.	BC030056	Idem	
AZIBI A.	BC025726	Idem	

<b>CASTELNAU U13M N1</b>			
<b>BRULES PAR LES CLUBS</b>		<b>NOUVEAUX BRULES PAR LA CS</b>	
<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Nom du joueur</b>	<b>N° Licence</b>
HOARD E.	BC028347	CATAGNIA L.	BC 026206
DAVENNE R.	BC039216	Idem	
PUCHOIS E.	BC021605	Idem	
LOMBARDO T.	BC026131	Idem	
BENABDELKARIM S.	BC026172	Idem	
LACHE M.	BC020060	KOURTIS L.	BC 026181
CRAISSAC N.	BC024076	Idem	

Les équipes en U13M N1 du FOP, AGDE et SJVBA gardent leurs listes de brulés tels qu'ils les ont donnés en début de saison

# CATEGORIE U 11 M

## NIVEAU 1 2 et 3

### Contestations des décisions prises dans le rapport n°1

#### ABSENCE DE RESPONSABLE D'ORGANISATION

Groupement sportifs	Nombre de rencontres par catégorie à domicile sans responsable de salle	Pénalité financière
MOSSON	UM11 N1 101	50 €

101 11/10/2014 15:00 [CASTELNAU BASKET - 1](#) [MONTPELLIER BASKET MOSSON](#) 83 - 43 [plan](#)

Le match 101 se déroulant à Castelnaud Basket, la pénalité pour absence de responsable d'organisation n'est pas du fait de MOSSON mais de CASTELNAU BASKET.

Décision de la Commission sportive : l'amende est retirée au club de MOSSON et imputée au club de CASTELNAU BASKET.

#### Listes de brûlés non transmises dans les délais

##### Listes de brûlés en UM11 non transmises avant le début du championnat

Mosson 1 : transmise le 27/10

Journées déjà jouées : 11/10 et 18/10

##### Pour MOSSON 1

Rencontre UM11 N1 n° 101 contre Castelnaud 1 du 11/10 perdue par pénalité, 0 point au classement. 50 € de pénalité financière.

Rencontre UM11 N1 n° 103 contre St Jean de Védas du 18/10 perdue par pénalité, 0 point au classement. 50 € de pénalité financière.

La deuxième équipe de Mosson ayant été intégrée au championnat après le 18/10, la liste des brûlés n'était pas nécessaire.

Décision de la CS 34 les pénalités infligées au club de Mosson sont annulées.



#### Feuilles de matchs joués non transmises

PV 1 et 2 : UM11 N3 n°200 du 11/10 – Pérols / Manguio : Feuilles **toujours non parvenues (au 05/12/2014)** dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre, 50,00 € et rencontre perdue par pénalité pour Manguio

PV2 : UM11 N1 n°107 du 05/11 – Saint Jean de Védas / BP Lunel : Feuilles non parvenues dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre, 50,00 € et rencontre perdue par pénalité **pour BP Lunel (transmise le 03/12/2014)**

PV2 UM11N3 184 ASPTT / Sète. Feuilles non parvenues dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre, 50,00 € et rencontre perdue par pénalité **pour ASPTT (transmise au 01/12/2014)**

PV2 UM11N3 186 ASPTT / CAB 2. Feuilles non parvenues dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre, 50,00 € et rencontre perdue par pénalité **pour CAB (non transmise au 01/12/2014)**

**PV2 UM11 N3 223 Mauguio / Castelnaud 2** Feuille non parvenue dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre, 50,00 € et rencontre perdue par pénalité **pour Mauguio basket.**

**PV2 UM11 N3 221 Fabrègues /BP Lunel** Feuille non parvenue dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre, 50,00 € et rencontre perdue par pénalité **pour Fabrègues.**

**PV2 U11 M N2 141 Agde / Frontignan 2** Feuille non parvenue dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre, 50,00 € et rencontre perdue par pénalité **pour Agde.**

**PV2 U11 M N2 143 Fabrègues 1 / Mosson 2** Feuille non parvenue dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre, 50,00 € et rencontre perdue par pénalité **pour Fabrègues.**

Feuilles non parvenues dans les délais à J+7 après la rencontre	15,00 €	
Feuilles non parvenues dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre	50,00 €	Match perdu



### Résultats non saisis sur le site Internet

Résultats toujours pas saisis et pénalité appliquée dans PV précédent Si les résultats ne sont toujours pas saisis lors du PV suivant, une nouvelle amende sera appliquée au PV suivant.

Le 26/11/14           UM11 N3 186 ASPTT / CAB 2  
Le 15/12/2014       UM11 N1 124 Saint Jean Védas / Mosson  
                              UM11 N3 195 CAB / Saint Gély

## **CATEGORIE SENIORS FEMININS DF 1**



## Contestations des décisions prises dans le rapport n°1

### NON PRESENTATION DE LICENCE 15€

<b>DF1 N 72 du 04/10/2014</b>	<b>ASPTT MONTP</b>	<b>1</b>	<b>ENTRAINEUR</b>	<b>15 €</b>
<b>DF1 N 72 du 04/10/2014</b>	<b>ASPTT MONTP</b>	<b>1</b>	<b>MARQUEUR</b>	<b>15 €</b>
<b>DF1 N 72 du 04/10/2014</b>	<b>ASPTT MONTP</b>	<b>1</b>	<b>CHRONOMETREUR</b>	<b>15 €</b>
<b>DF1 N 72 du 04/10/2014</b>	<b>AGDE BASKET</b>	<b>1</b>	<b>ENTRAINEUR</b>	<b>15 €</b>
<b>DF1 N 72 du 04/10/2014</b>	<b>AGDE BASKET</b>	<b>1</b>	<b>ENTRAINEUR ADJOINT</b>	<b>15 €</b>

La feuille de match sur laquelle ont été relevées les amendes est une feuille papier transmise au comité par voie postale. Cette feuille était incomplète.

La feuille Emarque se trouvant également sur le site FBI était bien renseignée. Si une feuille papier est utilisée en doublon de la feuille Emarque, veuillez ne pas la transmettre au CD 34.

Les amendes infligées dans ce dossier sont supprimées.

### ERREUR DE SAISIE DES RESULTATS SUR LE SITE INTERNET

N° de la rencontre	Club concerné	Score feuille	Score site	Pénalité financière

### NON PRESENTATION DE LICENCE 15€

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
<b>DF1 N 82 du 15/11/2014</b>	<b>MONTPELLIER BASKET</b>	<b>1</b>	<b>JOUEUSE</b>	<b>15 €</b>
<b>DF1 N 85 du 14/11/2014</b>	<b>ASC BEZIERS</b>	<b>9</b>	<b>JOUEUSES</b>	<b>135 €</b>
<b>DF1 N 85 du 14/11/2014</b>	<b>ASC BEZIERS</b>	<b>1</b>	<b>ENTRAINEUR</b>	<b>15 €</b>
<b>DF1 N 85 du 14/11/2014</b>	<b>AGDE BASKET</b>	<b>1</b>	<b>JOUEUSE</b>	<b>15 €</b>
<b>DF1 N 135 du 06/11/14</b>	<b>ST ANDRE BASKET COEUR</b>	<b>1</b>	<b>Responsable organisation</b>	<b>15 €</b>
<b>DF1 N 149 du 06/12/14</b>	<b>SAUVIAN SERIGNAN</b>	<b>1</b>	<b>JOUEUSE</b>	<b>15 €</b>



## ABSENCE DE RESPONSABLE D'ORGANISATION

Référence match	Club	Pénalité financière
DF1 N 87 du 22/11/14 e-marque	CROIX D ARGENT MONTPELLIER	50 €



### **CATEGORIE U 13 F** **NIVEAU 1 2 et 3**

NON PRESENTATION DE LICENCE 10€

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
U13 F N1 N° 457	CAB	1	Joueur	10 €
U13 F N1 N° 459	CAB	1	Entraîneur	10€
U13 F N1 N° 460	CAB	1	Entraîneur Adjoint	10€

### **CATEGORIE U 11 F** **NIVEAU 1 2 et 3**

NON PRESENTATION DE LICENCE 10€

Référence match	Club	Nombre	Type	Pénalité financière
U11 F N3 N° 844	ENTENTE HERAULT MEDITERRANEE	1	Joueur	10 €
U11 F N2 N° 188	CAB	1	Joueur	10€

## **RAPPELS DE LA COMMISSION SPORTIVE**

-A compter du 1er Janvier 2015 seule la E marque pourra être utilisée pour toutes les rencontres organisées par le CD 34.

En cas de non respect de cette obligation les pénalités suivantes seront appliquées :

<b>FEUILLE DE MARQUE</b>		
Feuilles non parvenues dans les délais à J+7 après la rencontre	15,00 €	
Feuilles non parvenues dans les délais au-delà de J+7 après la rencontre	50,00 €	Match perdu

La feuille de marque étant remplacée par la Emarque , les pénalités appliquées resteront identiques à celles de la feuille de marque.

A compter du 1er Janvier 2015 les erreurs de saisies sur les feuilles Emarque seront relevées.

Tous les clubs ayant inscrits des équipes 2 ou suivantes dans les catégories jeunes pour la deuxième phase, doivent nous faire parvenir une liste des joueurs brûlés une semaine avant le début de la deuxième phase de la catégorie.

Tous les tournois 2014 2015 doivent être déclarés au Comité, une fois l'accord donné l'information sera mise en ligne sur le site du Comité.

## FAUTES TECHNIQUES

LAURENTIN Clement	VT952171	PEROLS BASKET	DM1	Poule A	16	28/09/2014	FT	CD34
CAHORS-SOL Celine	VT820524	ST ANDRE BASKET COEUR D HERAULT	DF1	Poule B	127	05/10/2014	FT	CD34
CLANET Florent	VT880181	PEROLS BASKET	DM1	Poule A	26	05/10/2014	FT	CD34
CORREA Nicolas	VT813912	SPORT CLUB DE SETE BASKET	DM2	Poule A	32	05/10/2014	FT	CD34
GICQUEL Patrick	VT681573	BASKET PAYS DE LUNEL	DM3	Poule A	52	05/10/2014	FT	CD34
SAULE Vincent	VT870063	BC MONTADY	DM3	Poule A	52	05/10/2014	FT	CD34
YORIS PEGON Julien	VT811048	ST ANDRE BASKET COEUR D HERAULT	DM1	Poule A	28	05/10/2014	FT	CD34
LE PELLETIER Raphael	VT847031	CLAPIERS BASKET BALL	DM1	Poule A	20	07/10/2014	FT	CD34
CATAGNIA Bruno	VT781071	PEROLS BASKET	DM2	Poule B	92	10/10/2014	FT	CD34
MAGAUD Romain	VT801009	BC MONTADY	U15M N1	Poule B	370	11/10/2014	FT	CD34
MARCHAND Pierre-adrien	VT803428	ASSOCIATION BASKET SAUVIAN SERIGNAN LITTORAL	U15M N1	Poule B	370	11/10/2014	FT	CD34
LE GLOUX Irwin	VT891281	PICPOUL CLUB DE PINET	DM3	Poule A	63	17/10/2014	FT	CD34
MARCHAND Pierre-adrien	VT803428	ASSOCIATION BASKET SAUVIAN SERIGNAN LITTORAL	DM3	Poule A	62	19/10/2014	FT	CD34
QUER Philippe	VT786612	AS SERVIANNAISE	DM1	Poule A	36	19/10/2014	FT	CD34
ROBALO Philippe	VT802540	AGDE BASKET	DM3	Poule A	66	19/10/2014	FT	CD34
BARRY HARIVELU Luc	VT843475	CASTELNAU BASKET	DM2	Poule B	90	26/10/2014	FT	CD34
ISERN Julien	VT843047	AGDE BASKET	DM1	Poule A	6	26/10/2014	FT	CD34
YORIS PEGON Julien	VT811048	ST ANDRE BASKET COEUR D HERAULT	DM1	Poule A	6	26/10/2014	FT	CD34
DUBONNET Samy	VT922366	CASTELNAU BASKET	DM1	Poule A	47	30/10/2014	FT	CD34
BERTHELIER Marilyne	VT750760	MAUGUIO BASKET	DM1	Poule A	45	31/10/2014	FT	CD34
DESO Gaetan	VT880418	CLAPIERS BASKET BALL	DM1	Poule A	45	31/10/2014	FT	CD34
BRIANT Aurelia	VT880672	AS SERVIANNAISE	U13F N3	Poule A	308	01/11/2014	FT	CD34
MARCHAND Pierre-adrien	VT803428	ASSOCIATION BASKET SAUVIAN SERIGNAN LITTORAL	U11M N3	Poule A	148	01/11/2014	FT	CD34
WOUTERS Eric	VT670249	AGDE BASKET	U15M N1	Poule B	378	01/11/2014	FT	CD34
GUILHEM Louis	VT830613	CASTELNAU BASKET	DM1	Poule A	32	05/11/2014	FT	CD34
BAYOL Karine	VT700510	BASKET CLUB FLORENSAC	DF1	Poule B	136	08/11/2014	FT	CD34
BOURDON Anthony	VT810575	FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET	DM1	Poule A	53	09/11/2014	FT	CD34
BRUGIER Mickael	VT770621	AS SAINT GILLOISE BASKETBALL	DM1	Poule A	54	09/11/2014	FT	CD34
FLORENT Martial	VT712112	BASKET CLUB FLORENSAC	DM2	Poule A	40	09/11/2014	FT	CD34
GESBERT Brice	VT890435	BASKET BALL LUNEL VIEL	DM2	Poule B	95	09/11/2014	FT	CD34
JOYES Alexis	VT890269	LE CRES BASKET	DM3	Poule A	71	09/11/2014	FT	CD34
PAGNIEZ Gregory	BC996428	ST ANDRE BASKET COEUR D HERAULT	U17M N3	Poule A	12	09/11/2014	FT	CD34
PUCHOL Nicolas	VT900129	BASKET BALL LUNEL VIEL	DM2	Poule B	95	09/11/2014	FT	CD34
FAYARD Jerome	VT880613	CLUB ATHLETIQUE BASKET BEDARIEUX	DM2	Poule A	43	15/11/2014	FT	CD34
FAYARD Jerome	VT880613	CLUB ATHLETIQUE BASKET BEDARIEUX	DM2	Poule A	43	15/11/2014	FT	CD34
GUALANO Marion	VT914585	ASSOCIATION BASKET SAUVIAN SERIGNAN LITTORAL	DF1	Poule B	138	16/11/2014	FT	CD34
POUSSEREAU Laurene	VT920594	BASKET CLUB FABREGUES	DF1	Poule B	138	16/11/2014	FT	CD34
BRION Loic	VT760867	MAUGUIO BASKET	U17M N1	Poule A	375	22/11/2014	FT	CD34
ADJAMGBA Pierre-marie Ayigan	VT886960	ARM GBC	DM2	Poule B	104	23/11/2014	FT	CD34
PORTERO Florian	BC983942	SJVBA ST JEAN DE VEDAS BASKET	U17M N2	Poule A	395	23/11/2014	FT	CD34
GRADONI Alexandre	VT931278	CASTELNAU BASKET	DM1	Poule A	89	25/11/2014	FT	CD34
PONTET Christophe	VT880641	CLAPIERS BASKET BALL	DM1	Poule A	89	25/11/2014	FT	CD34
URBIN Christophe	VT831922	AGDE BASKET	DM1	Poule A	73	28/11/2014	FT	CD34
POGENBERG Florent	VT806019	LE CRES BASKET	DM1	Poule A	79	03/12/2014	FT	CD34
RIFFLE Hugo	VT891387	BASKET BALL LUNEL VIEL	DM2	Poule B	109	05/12/2014	FT	CD34
ROVIRA Stephanie	VT730673	BASKET CLUB FLORENSAC	DF1	Poule B	146	05/12/2014	FT	CD34
ARRIBAT Thomas	BC000077	AS CHEMINOTS BEZIERS BASKET	U15M N1	Poule B	391	06/12/2014	FT	CD34
CRETON Rodolphe	VT731588	AGDE BASKET	U13M N1	Poule A	2033	06/12/2014	FT	CD34
ABBAL Aurelien	VT921231	BASKET CLUB FABREGUES	DM2	Poule A	53	07/12/2014	FT	CD34
BOBINET Samuel	VT880640	PICPOUL CLUB DE PINET	DM3	Poule A	97	07/12/2014	FT	CD34
COUDERC Mickael	VT890573	AS SERVIANNAISE	DM1	Poule A	83	07/12/2014	FT	CD34
HOFFMANN Sigismond	VT800685	AS SERVIANNAISE	DM1	Poule A	83	07/12/2014	FT	CD34
JOYES Alexis	VT890269	LE CRES BASKET	DM3	Poule A	93	07/12/2014	FT	CD34
MATHIEU Patrick	VT910365	SPORT CLUB DE SETE BASKET	DM2	Poule A	53	07/12/2014	FT	CD34
HOFFMANN Sigismond	VT800685	AS SERVIANNAISE	DM1	Poule A	29	10/12/2014	FT	CD34
CAGNA William	VT540171	AGDE BASKET	DM1	Poule A	87	12/12/2014	FT	CD34
CAGNA William	VT540171	AGDE BASKET	DM1	Poule A	87	12/12/2014	FT	CD34
CARDENAS Nicolas	VT930607	BASKET CLUB FABREGUES	DM1	Poule A	87	12/12/2014	FT	CD34
CLANET Florent	VT880181	PEROLS BASKET	DM1	Poule A	86	14/12/2014	FT	CD34
GUEDDARI Zackary	VT935871	AS SAINT GILLOISE BASKETBALL	DM1	Poule A	88	14/12/2014	FT	CD34
NOGUES MANFROI Sebastien	VT761786	FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET	DM1	Poule A	88	14/12/2014	FT	CD34